

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18/06/2007 A MARIGNY L'ÉGLISE

- Le compte rendu du dernier conseil communautaire est adopté.
- Le nouveau site internet du canton est en ligne : toutes les informations à mettre en ligne sont à transmettre au Comité de développement.

Aménagement d'un télécentre:

Le plan de financement de l'aménagement du télécentre dans les locaux des anciens abattoirs de Lormes est présenté :

DEPENSES		RECETTES	
Aménagement des bâtiments	74500	DIACT	20000
Mobilier	3350	DIACT (5 postes)	10000
		Conseil Régional	32280
		Autofinancement	15570
TOTAL	77850	TOTAL	77850

Le conseil autorise le Président à demander les subventions pour la réalisation.

Reprise de La Velotte:

Le Président présente le bail précaire d'occupation des locaux à compter du 11 juin jusqu'au 31 octobre 2007. Ce bail sera signé avec l'Association de Gestion d'Equipements Sociaux qui exploitera le bâtiment en centre de vacances adapté au handicap. Le loyer est fixé à 10% du chiffre d'affaires. Le Conseil autorise le Président à signer ce bail.

Par ailleurs, une promesse de vente du bâtiment est proposée par la société Egalis pour un montant de 1 150 000€ et une reprise du matériel à hauteur de 100 000€. La société souhaite transformer l'hôtel en centre de formations professionnelles aux métiers du tourisme adapté tout en conservant un accueil touristique pour personnes handicapées. La vente se réalisera sous les conditions suivantes :

- obtention d'un permis de construire purgé du recours des tiers pour les travaux à réaliser
- obtention d'un financement pour l'acquisition
- obtention d'une subvention du Conseil régional

En contrepartie de la signature de cette promesse de vente, un dépôt de fonds de 10% du montant de la vente est acquis. Le conseil autorise le Président à signer cette promesse de vente.

Projet de territoire:

Claude Pichot rappelle l'importance du projet de territoire qui engage le canton avec le Conseil général de la Nièvre pour 3 ans. Il porte la parole et les demandes des habitants en terme de développement du territoire. Il revient au Conseil communautaire de le valider, d'y apporter des ajouts ou des transformations. Le projet permet de déclencher une enveloppe de 200 000€ pour réaliser les actions validées sur 3 ans.

Anne Algret rappelle la méthode du Comité de développement chargé d'écrire et d'animer le projet de territoire : l'écoute et la participation des habitants sous la forme de réunions thématiques ou de questionnaires. Elle présente les grands axes retenus :

➤ En matière d'économie, nous affirmons la nécessité de :

- favoriser la modernisation et la transmission des entreprises commerciales, artisanales et de services du canton
- accueillir, soutenir et accompagner les initiatives de développement économique et de création d'activités (y compris touristiques)
- proposer des solutions d'immobilier d'entreprises
- accueillir et accompagner les nouveaux arrivants au-delà de l'installation économique
- accompagner les projets du monde agricole

Il est évoqué la recherche d'entreprises à installer à l'image du chasseur de têtes chargés de recruter des médecins pour s'installer sur le Pays Nivernais morvan.

Pour la zone d'activités, la question de disposer d'un bâtiment relais prêt pour installer une entreprise est posée.

➤ en matière de tourisme, nous affirmons la nécessité de :

- développer l'offre d'activités variées et personnalisées pour les touristes
- développer la filière « pleine nature/eaux vives/grands lacs » par la création de nouveaux équipements
- conforter la communication touristique du canton en lien avec le Parc naturel régional du Morvan et le Conseil général de la Nièvre

➤ en direction des enfants, des jeunes et des parents, nous affirmons la nécessité de :

- accompagner les enfants et les jeunes dans leur réussite scolaire
- faciliter la participation citoyenne des jeunes
- accompagner les parents dans leur rôle de parents
- développer une offre de loisirs accessible à tous

➤ en matière de lutte contre l'isolement, nous affirmons la nécessité :

- développer et promouvoir les services à la personne
- améliorer le maintien à domicile des personnes les plus fragiles
- aider à la mobilité
- encourager la venue et le maintien de professionnels de la santé sur le canton
- faciliter l'accès à l'emploi
- développer l'accès des technologies de l'information et de la communication

Fabien Bazin rappelle la nécessaire mise place d'un collectif santé.

➤ en matière d'habitat, de cadre de vie et d'environnement, dans une volonté de développement durable, nous affirmons la nécessité de :

- répondre à la demande locative
- encourager et faciliter la construction neuve, notamment pour les jeunes
- améliorer le tri des déchets
- organiser l'assainissement non collectif
- poursuivre l'embellissement des communes du canton

➤ en matière de vie associative et de participation, nous affirmons la nécessité de :

- rassembler les acteurs culturels autour d'un projet culturel cantonal
- aider les associations et les clubs sportifs dans leur organisation et leur fonctionnement
- informer les habitants des projets du canton et promouvoir les pratiques culturelles et sportives

Il faut ajouter à cela la mise en œuvre d'un projet culturel dans le cadre de la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO de Bazoches.

Le projet de territoire 2007-2010 est validé par le Conseil. Une fois validé par le Conseil général de la Nièvre, sa mise en œuvre, sera organisée avec le Comité de développement, la Communauté de Communes, l'OTSI, le Centre social et les différents acteurs du canton.

FDT :

Le Comité de développement présente la proposition de répartition du fonds de développement des territoires pour la 1^{ère} année de réalisation du projet de territoire.

			Maître ouvrage		Budget total	Demande FDT	%
Economie / tourisme	A	Voies d'escalade Gorges de Narveau	CCPM	HT	15000	3750	25,0
	B	Mise aux normes des passerelles de Courtibas	CO Chaux 2005	TTC	5000	1000	20
Lutte isolement	C	Service de chèques transport	Centre social	TTC	24700	6000	24,3
	D	Recherche d'un médecin	Hôpital local	HT	6000	1500	25,0
Enfants et jeunes	E	Projet "Zut, ils chantent !!"	AASSL	TTC	7960	3000	37,7
	F	Atelier d'expression et de citoyenneté (ados)	Centre social	TTC	1600	400	25,0
	G	Point Information Jeunesse	Centre social	TTC	1864	500	26,8
	H	Aide aux projets de jeunes	<i>A déterminer</i>	TTC	700	560	80,0
	I	Aménagement de la Cité des enfants de Brassy	Commune de Brassy	HT	20 000	4000	20,0
Communication	J	Signalétique touristique	CCPM	HT	4000	3200	80
	K	Animation du site internet www.morvan-des-lacs.com	CDCL	TTC	3000	2000	66,7
	L	Echos du développement	CDCL	TTC	8670	6900	79,6
	M	Achat de mobilier et de livres bibliothèque intercommunale	CCPM	HT	1800	1440	80,0
	N	Plaquette de présentation de la CCPM	CCPM	HT	1740	1392	80,0
						35642	

Le Conseil valide cette répartition.

Questions diverses :

- Guy Cérignat représentera la Communauté de Communes à l'Assemblée générale d'Activital.
- Le contrat de maintenance des logiciels de comptabilité est renouvelé avec le SIEEEN.
- Une convention avec le Conseil générale de la Nièvre est passée pour l'entretien des chemins de randonnée.
- Le Président donne des nouvelles des filleuls victimes du tsunami.
- La convention de cession des ordinateurs installés dans les écoles est signée avec les mairies de Brassy, Dun, Lormes, Marigny et St André.